Communication COVID-19





DESTINATAIRES : À tous les gestionnaires et à l'ensemble du personnel, des médecins et des stagiaires du CISSS de Chaudière-Appalaches

DATE: Le 19 janvier 2022

OBJET : 4^e dose de vaccin contre la COVID-19 pour les personnes immunodéprimées, immunosupprimées ou dyalisées

La personne immunodéprimée, immunosupprimée ou dyalisée a beaucoup plus de risque de présenter des complications très graves si elle fait la COVID. Si vous faites partie de ces personnes, il est très important de recevoir quatre doses de vaccin COVID pour préserver votre santé.

La vaccination de base contre la COVID chez la personne immunosupprimée comprend quatre doses de vaccin incluant une dose de rappel

- La protection contre la COVID conférée par la vaccination est généralement moins bonne chez les personnes immunodéprimées, immunosupprimées ou dyalisées;
- Plusieurs études chez des personnes immunodéprimées ont démontré que leur réponse à deux doses de vaccin est généralement plus faible;
- D'autres études ont démontré que près de la moitié des personnes qui n'avaient pas fait d'anticorps avec les deux premières doses ont développé une immunité après la 3e dose;
- Les études récentes démontrent une meilleure protection contre le variant OMICRON après une dose de rappel.

Avant de prendre rendez-vous, il est important de considérer que la dose de rappel doit être administrée au minimum trois mois après la 3º dose. Si vous prenez un rendez-vous avec un intervalle plus court que trois mois, vous ne pourrez pas être vacciné. À cet effet, voici les modalités d'inscription :

- SANS rendez-vous en présentant votre carte d'employé au site de vaccination de masse qui vous convient;
- Clic santé : www.clicsante.ca, onglet Dose additionnelle:
- Appeler à la centrale de rendez-vous au 1 877 644-4545.

Plusieurs personnes savent qu'elles sont immunosupprimées alors que d'autres ne le savent pas ou ne sont pas certaines. Vous pouvez consulter la <u>recension de la littérature effectuée par l'INESS</u> afin de définir les clientèles généralement considérées comme étant immunosupprimées dans une perspective d'une meilleure prise en charge clinique par le réseau de la santé et des services sociaux.

« Signature autorisée » Marie-Eve Tanguay Directrice de la vaccination « Signature autorisée » Dre Liliana Romero Directrice de santé publique

Contenu et diffusion approuvés par : Patrick Simard, président-directeur général par intérim